

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

Spécialité manager de projet PME-PMI : direction, création, reprise

Contacts

IUT de DIJON – Département Gestion des Entreprises et des Administrations

Responsable

Jérôme DUPRAT – IUT de Dijon
☎ 03.80.39.64.76 - Fax 03.80.39.64.79
jerome.duprat@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Secrétariat

Murielle TINELLI
☎ 03.80.39.64.70 - Fax 03.80.39.64.79
murielle.tinelli@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés

Cette formation a pour objectifs :

- de sensibiliser les jeunes à la création et reprise d'entreprises,
- de donner à des porteurs de projets les outils et connaissances nécessaires,
- de mettre en contact les étudiants avec des intervenants impliqués localement dans la problématique de la création / reprise d'entreprise.

Elle s'adresse à un public varié, que ce soit par rapport à leur formation initiale ou à leur parcours professionnel. Les remises à niveau nécessaires, liées à cette diversité, sont prévues et ont lieu en début de cursus.

Les enseignements dispensés recouvrent les problématiques auxquelles peuvent être confrontés et doivent répondre les nouveaux entrepreneurs. Le projet tuteuré pourra être le début d'un projet de création ou de reprise et le stage pourra être adapté et prendre la forme d'un accompagnement à la création pour ceux qui souhaitent une concrétisation rapide de leur projet.

Modalités d'admission

La licence professionnelle est ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou ayant validé les 4 premiers semestres d'un cycle d'études ou justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans pour laquelle une validation des acquis peut être envisagée.

L'accès à cette formation se fait après étude du dossier de candidature, et, si le besoin s'en fait sentir, entretien.

Candidatures sur le site web de l'IUT de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>

Les informations pratiques (dates limites, programme détaillé...) sont aussi disponibles sur ce site.

Les candidats relevant de la formation continue doivent passer par le SUFCOB.

Organisation et descriptif des études

Les enseignements se décomposent en trois parties :

- 450 Heures d'enseignement (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques)
- 150 Heures de projets tutorés,
- 12 semaines de stage

UE / ECTS	Module	Contenu	Durée totale	Coeff	ECTS
UE 0 Remise à niveau 40H	Gestion comptable Gestion juridique	Soumission en fonction du diplôme ou de l'expérience professionnelle	40 H		
UE 1 Préparation du porteur de projet 105 H 10 ECTS	Gestion de projet	- Méthodologie de la création et de la reprise d'une entreprise - Connaissance du bassin d'emploi	10 H		
	Gestion comptable	- Obligations comptables - Opérations d'inventaire - Initiation à la comptabilité des sociétés	30 H	2	3
	Informatique	- Création et gestion d'un site internet - Utilisation de PGI	25 H	1	3
	Communication	- Communication en français - Communication en anglais	40 H	2	4
UE 2 Management 105 H 10 ECTS	Stratégie d'entreprise	- Appréhender le fonctionnement d'une PME - Découverte et mise en œuvre des stratégies de développement	30 H	2	3
	Etude de marché	- Techniques d'enquêtes - Etude de positionnement - Etude de satisfaction	20 H	1	2
	Négociation commerciale et vente	- Utilisation des différentes techniques commerciales - Constructions d'offres commerciales - développement des ventes	30 H	1	3
	Management des RH	- Gestion d'une équipe de travail - Recrutement de collaborateurs - Gestion de la masse salariale	25 H	1	2
UE 3 Gestion comptable et financière 100H 10 ECTS	Contrôle de gestion	- Calcul de coûts - Elaboration de tableaux de bord	35 H	2	3
	Gestion de trésorerie	- Elaboration d'un budget de trésorerie - Gestion des relations avec les établissements financiers	20 H	1	3
	Gestion financière	- Diagnostic financier - Evaluation d'entreprises - Plan de financement	45 H	2	4
UE 4 Gestion juridique 100 H 10 ECTS	Droit des affaires	- Choix à opérer lors de la création ou de la reprise - Le droit dans l'entreprise en activité	45 H	2	4
	Droit du travail	- Le salarié créateur d'entreprise - le chef d'entreprise employeur	25 H	1	2
	Droit social	- Statut social du chef d'entreprise - La protection sociale	15 H	1	2
	Droit fiscal	- Le statut fiscal du chef d'entreprise - Les différents impôts de l'entreprise	15 H	1	2
UE 5 Projet tutoré et stage 20 ECTS	Projet tutoré		150 H	5	10
	Stage		12 semaines	5	10

Modalités de contrôle des connaissances

La scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités du contrôle continu et de la session unique.

Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux unités d'enseignement.

Le contrôle continu est régulier et comprend, par exemple :

- les contrôles individuels écrits et oraux
- les projets
- les travaux de groupes
- les appréciations qualitatives en travaux dirigés et pratiques

Les périodes en entreprise font l'objet d'une évaluation particulière. Elles donnent lieu à la rédaction d'un rapport de mission, à un rapport de stage et à une présentation orale par l'étudiant.

L'assiduité est obligatoire : les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite.

La licence professionnelle est délivrée par le Président de l'Université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article 4 :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage,
- une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité d'enseignement constituée du projet tuteuré et du stage.

La moyenne générale est obtenue en faisant la moyenne pondérée des notes de l'ensemble des unités d'enseignement. La note de chaque unité d'enseignement est la moyenne pondérée des notes de l'ensemble des modules qui la composent.